

■ **DBS Finance S.A.**, à Fribourg, acquérir et gérer des participations, etc. (FOSC du 17.06.2002, p. 7). Selon procès-verbal authentique de l'assemblée générale extraordinaire du 30.09.2002 et contrat de fusion du 24.09.2002, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société Deutsche Bank (Suisse) SA, à Genève, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 2500 du 27.11.2002  
(00754008 / CH-217.0.137.822-5)